

K.S./
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

D/2006/ 012 /PRG/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N°D/2004/ 081/PRG/SGG du 9 Décembre 2004, portant nomination du
Premier Ministre ;

VU le Décret N°D/04/010/PRG/SGG du 23 février 2004, nommant les membres du
Gouvernement, tel que modifié jusqu'à ce jour ;

DECRETE,

Article 1er : Monsieur Mamadouba SYLLA, Administrateur Civil, ancien Directeur
Général du Service des Impôts, est nommé Directeur Général du Port
Autonome de Conakry en remplacement de Monsieur Almamy Kabèlè CAMARA.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 05 avril 2006



GENERAL LANSANA CONTE